

**Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille
(de plus de 10 mètres de profondeur)**

Article L.411.1 du code minier (art.131 de l'ancien code minier)

| | |
|---|---|
| Maître d'ouvrage (Personne pour laquelle le travail est exécuté) | Nom, Prénom : |
| | Raison Sociale : Adresse : Téléphone : / / |
| Maître d'œuvre (Personne ou société qui fait réaliser les travaux) | Nom, Prénom : Raison Sociale : Adresse : Téléphone : / / |
| | Nom, Prénom : Raison Sociale : Adresse : Téléphone : / / |
| Nature des travaux | Nature : <input type="checkbox"/> Puits <input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Fouille <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) Nombre : Noms éventuels des ouvrages : Profondeur prévue en ml : Durée probable des travaux en jours : |
| | Objet : <input type="checkbox"/> Reconnaissance de sol <input type="checkbox"/> Recherche d'eau ou/et <input type="checkbox"/> Prélèvement d'eau ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) |
| Localisation des travaux (Adresse) | Département / / Commune : Rue, lieu-dit : |

| | |
|--|--|
| Date de la déclaration ⁽²⁾ : | Nom et signature du déclarant : |
| Début des travaux prévu le (date) : | |

Accusé de réception de la déclaration à envoyer à : Maître d'ouvrage **ou** Maître d'œuvre **ou** Entrepreneur

Nota : Si votre projet vise la géothermie, il convient de se référer au décret n°2015-15 du 8 janvier 2015.
Pour de plus amples renseignements, le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/> peut être consulté.
Dans l'éventualité de questions restées sans réponse pour la région Grand Est, une demande de renseignements peut être transmise par courriel à l'adresse suivante : contact.prm.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

⁽¹⁾ **Si prélèvement d'eau :** - débit : m³/h ; m³/j ; m³/an
- nappe concernée par le prélèvement :
- usage :
- date de déclaration ou de demande d'autorisation à la préfecture* :
(*déposée au titre du Code de l'environnement – Loi sur l'eau)

⁽²⁾ **La déclaration doit parvenir à la DREAL Grand Est :**

- **15 jours avant le début des travaux** pour les ouvrages ne devant pas dépasser 50 m de profondeur.
- **60 jours avant le début des travaux** pour les ouvrages devant dépasser 50 m de profondeur.

N.B : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux

Joindre ce formulaire et un plan d'ensemble de la commune, à une échelle adaptée, avec indication du (des) lieu(x) de forage, soit :

- par courrier à : **DREAL Grand Est
Service Prévention des Risques Anthropiques
Pôle Risques Miniers
2, rue Augustin Fresnel
CS 95038
57071 METZ Cedex 03**

- par courriel à : declaration.minier.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

